

# **PROJET DE SERVICE**

## **Espace Ressource Logement**

**Edition 2017**



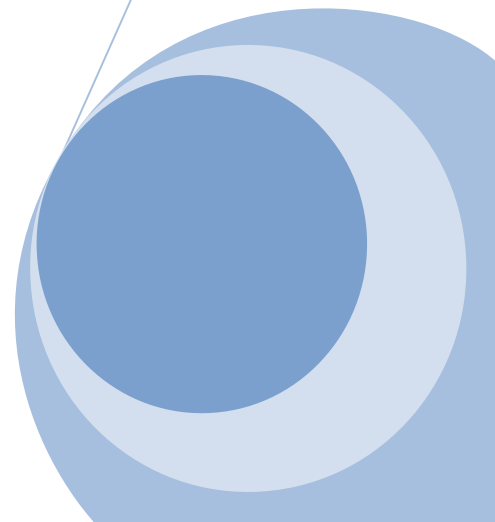
---

U.D.A.F. du Loiret

Pôle Logement - Place Camille Claudel - B.P. 254 - 45 302 PITHIVIERS Cedex

Tél. 02 38 34 58 79 - Fax. 02 38 34 58 78

Secretariat-logement@udaf45.fr - kbarberon@udaf45.fr



<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Eléments de contexte</b> .....	<b>4</b>
1- Contexte législatif et son évolution : quelle politique pour quels publics ?.	4
2- Espace Ressource Logement : plateforme d'accompagnement innovante...	5
3- Le positionnement associatif.....	5
<b>L'Espace Ressource Logement à l'UDAF du Loiret</b> .....	<b>6</b>
1- Implantation – personnel.....	6
2- Le Pithiverais : un bassin d'habitat rural spécifique.....	6
3- Diversité de la population accueillie.....	7
<b>Les objectifs et valeurs du Service</b> .....	<b>8</b>
1- Le respect des personnes accueillies.....	8
2- L'engagement réciproque.....	8
<b>Missions et engagements de service</b> .....	<b>9</b>
1- Accueil, information, orientation.....	9
2- Validation des orientations.....	9
3- Accompagnement individuel.....	10
4- Accompagnement collectif.....	10
5- Accompagnement médiation.....	11
<b>L'environnement partenarial</b> .....	<b>12</b>
1- Le Groupement Associatif Solidaire.....	12
2- Le travail en partenariat.....	12
<b>Orientations et perspectives</b> .....	<b>13</b>

---

# I NTRODUCTION

---

L'UDAF du Loiret a souhaité engager une démarche de réalisation du **Projet de Service** pour le service Espace Ressource Logement dont elle assure la gestion.

La démarche s'inscrit par ailleurs dans le cadre, des valeurs et des orientations définies par le Projet Associatif de l'UDAF.

Dans ce contexte en forte évolution, cette démarche se devait de mobiliser les professionnels du Service pour progresser dans l'efficacité collective :

- ↪ en précisant les missions du service, ses orientations et priorités en fonction des besoins et attentes prévisibles des différents acteurs de son environnement,
- ↪ en ajustant l'organisation et les pratiques autant que nécessaire de telle sorte que chacun puisse situer son rôle, ses missions et responsabilités, le sens donné à son action, ... dans le cadre d'un projet commun et en lien avec la démarche Qualité,
- ↪ en inscrivant les opportunités d'amélioration dans une perspective claire pour chacun des membres de l'équipe,
- ↪ en générant une dynamique au sein du Groupe pour assurer l'efficacité et la pérennité de la démarche.

L'élaboration du projet de service, nécessairement fondée sur une approche pragmatique, doit permettre à chaque « acteur » de s'en approprier le contenu et l'esprit, d'identifier et de développer les complémentarités mises en œuvre pour réaliser les missions confiées.

## **1/- CONTEXTE LEGISLATIF ET SON EVOLUTION :**

### **QUELLE POLITIQUE POUR QUELS PUBLICS ?**

Prenant acte de la satisfaction des besoins quantitatifs en logements, après l'important soutien par les aides à la pierre depuis les années 1950, la réforme du financement du logement social de 1977 a modifié les conditions de financement du logement locatif social public : politique de qualité pour les nouvelles constructions, transfert des aides à la pierre vers les aides à la personne. Il s'en est suivi une hausse des loyers des programmes de logements neufs. En contrepartie, une nouvelle aide au logement : l'aide personnalisée au logement (APL), devait permettre aux ménages disposant de faibles revenus de pouvoir accéder à ce nouveau parc de qualité.

La dégradation des conditions économiques et de l'emploi a provoqué, depuis les années 1980, un développement de la précarité. Cette tendance est lisible au travers de l'évolution des attributions dans le parc locatif social : la part des personnes dont les revenus sont faibles (moins de 60 % du plafond de ressources pour bénéficier d'un logement social) ne faisant qu'augmenter.

Cette paupérisation des ménages a remis en cause le schéma d'origine sur lequel était fondée la réforme des aides au logement. Au lieu de ne constituer qu'une étape transitoire vers le logement privé locatif ou l'accession à la propriété, le logement locatif social est devenu de plus en plus une solution définitive pour leurs bénéficiaires, bloquant du même coup l'accès au logement d'autres ménages en difficulté. Les situations de précarité sont devenues plus fréquentes. Certaines personnes ou ménages, profondément désocialisés, ont eu à la fois besoin d'un logement à bas niveau de loyer, et d'un accompagnement social pour se réinsérer.

Une première réponse à ces situations a été apportée par les collectivités locales : fonds d'aide aux impayés de loyer, garanties apportées aux bailleurs qui acceptent de loger les personnes les plus défavorisées. En même temps, la loi de 1989, régissant les rapports locatifs, avait affirmé le « droit au logement ». La loi du 31 mai 1990 (loi Besson) cristallise ces avancées en leur donnant une portée nationale. Elle constitue la première étape législative du volet social de la politique du logement. Cette loi vise à rendre effectif le droit au logement pour les personnes défavorisées, définies comme « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ».

La loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 aborde la lutte contre l'exclusion dans ses différentes dimensions indissociables : santé, emploi et logement. Parmi les divers dispositifs mis en place, ceux concernant le logement ont pour objectif de faciliter l'accès au logement de droit commun, ou de s'y maintenir (prévention des expulsions locatives).

Depuis, la loi du 5 mars 2007 sur le Droit au Logement Opposable (DALO) vient parachever ses évolutions, tant dans le logement que l'hébergement, dont l'article 4 énonce le principe de continuité de la prise en charge : une personne accueillie en hébergement d'urgence doit pouvoir y rester tant que ne lui est pas proposée une solution durable. Ainsi, l'hébergement d'urgence et l'accès au logement sont déclarés "grand chantier national prioritaire 2008-2012" où l'« accompagnement vers et dans le logement » tout comme l'« Accompagnement Social lié au Logement » sont des leviers d'insertion durable des ménages en difficultés.

## **2/- ESPACE RESSOURCE LOGEMENT :**

### **PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT INNOVANTE**

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 a relancé la mise en œuvre du droit au logement en renforçant les outils instaurés en 1990, dont le PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) qui est élaboré dans chaque département, et qui a pour objectifs d'analyser les situations et les besoins de logement des personnes défavorisées, de mettre en place les dispositifs d'accès et de maintien dans un logement adapté, décent et indépendant, de développer la production d'une offre de logements adaptée, de favoriser l'articulation des divers dispositifs départementaux, notamment en matière d'accompagnement social.

Ces objectifs s'adressent prioritairement aux personnes et familles :

- sans aucun logement,
- menacées d'expulsion sans relogement,
- logées dans des taudis ou habitations insalubres, précaires ou de fortune,
- hébergées ou logées temporairement,
- confrontées à un cumul de difficultés sociales et économiques.

Depuis 1999, le PDALPD intègre en tant que de besoin les dispositions du PDAHI (Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion), garantissant une cohérence entre les plans départementaux et les programmes d'urgence des Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS). En 2017, ces deux plans fusionnent vers de nouvelles répartitions et délégations de compétences à travers le prochain PDAHLPD. Dans le Loiret, ce plan intègre le Fonds Unifié Logement qui permet de financer l'Accompagnement Social lié au Logement, pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des ménages en situation de précarité ou d'exclusion et contribuer ainsi à leur insertion par le logement.

En 2008, le Conseil Général du Loiret propose, sous forme d'appel d'offre, une refonte du dispositif comme plateforme d'accompagnements, permettant de décliner tant des actions individuelles que collectives, ainsi financées sur 3 ans. L'UDAF y répond au sein d'un Groupement Associatif Solidaire, créé à cet effet et dans l'objectif de valoriser la mutualisation des moyens et leur pérennité, face à de nouvelles politiques et stratégies de marchés publics. Le service Espace Ressource Logement de l'UDAF devient donc opérateur de ce dispositif dès 2008 sur le territoire de Pithiviers et son arrondissement.

## **3/- LE POSITIONNEMENT ASSOCIATIF :**

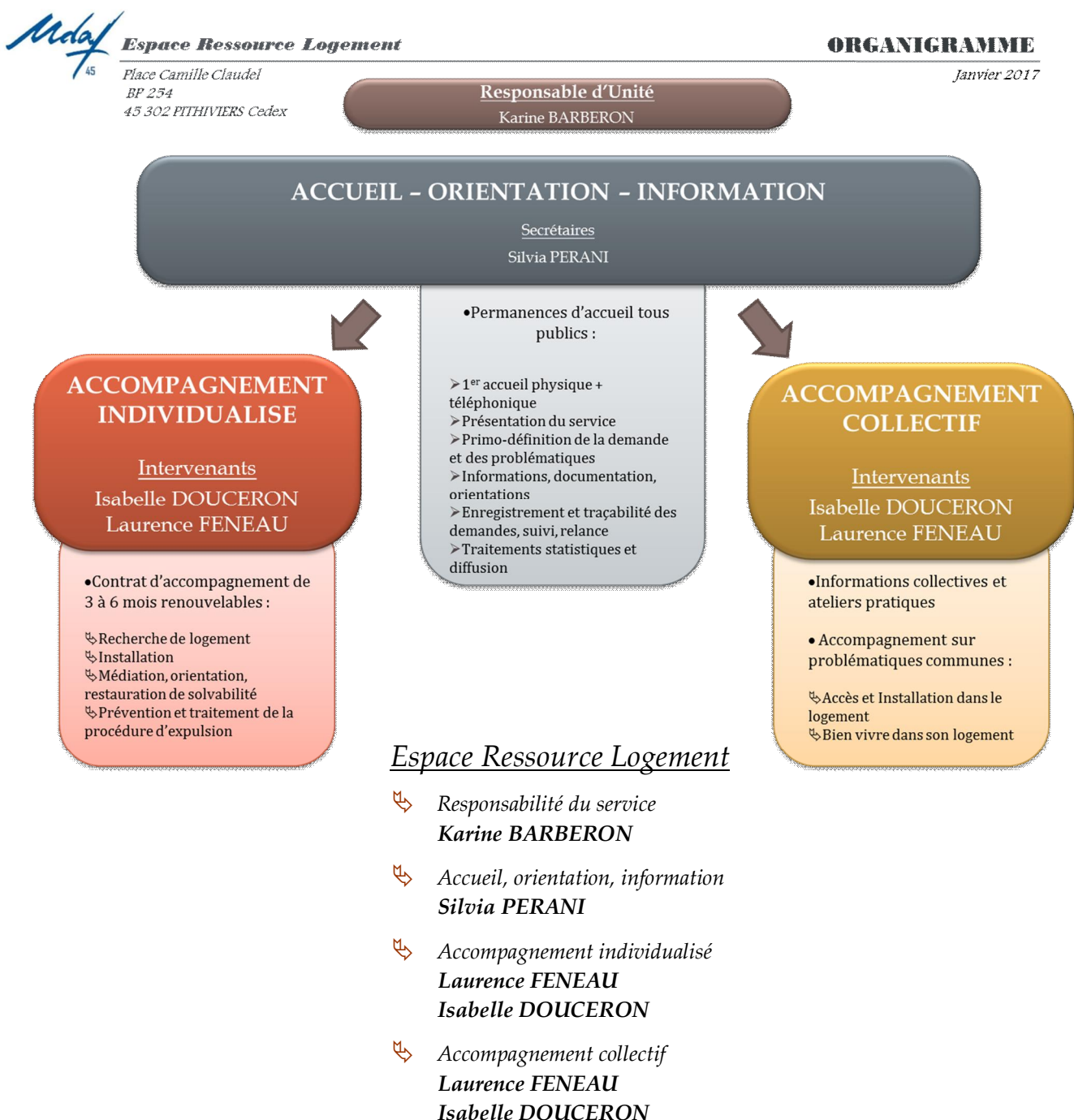
L'activité de l'Espace Ressource Logement s'exerce dans le cadre des principes fondateurs énoncés par l'Association dans son « Projet Associatif » et rappelés brièvement ci-dessous :

*« ... améliorer les conditions et la qualité de vie au quotidien des familles : santé, logement, éducation, emploi, culture. » - « ... lutter contre l'appauvrissement et les risques d'exclusion ». - « Pour remplir ces missions, les acteurs bénévoles et professionnels s'appuient sur les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant, de la famille ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie. C'est autour des valeurs d'humanisme, de tolérance, de démocratie, d'égalité, de laïcité, dans le respect des opinions politiques ou religieuses de chacun, que les différentes composantes de l'UDAF contribueront à réaliser ensemble ces objectifs. » - « Dès 1995, le logement devient l'une des préoccupations majeures de l'institution : plusieurs lois vont permettre la mise en œuvre d'un service d'accompagnement social au logement, d'hébergement d'urgence et d'insertion, et des baux glissants vont également être proposés. »*

## 1/- IMPLANTATION - PERSONNEL

L'Espace Ressource Logement de l'UDAF du Loiret se situe dans les locaux de l'Antenne de l'UDAF à Pithiviers – Place Camille Claudel – 45300 PITHIVIERS.

Le Personnel est réparti de la manière suivante :



## **2/- LE PITHIVERAIS : UN BASSIN D'HABITAT RURAL SPECIFIQUE**

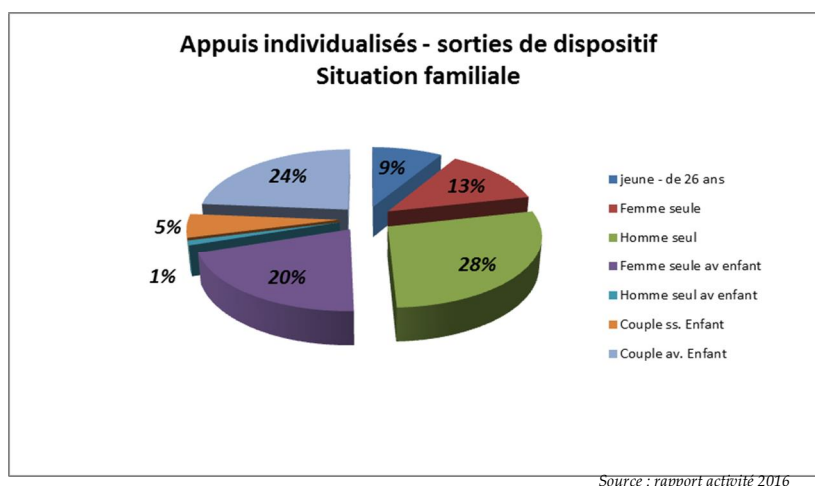
La ruralité représente la caractéristique majeure du secteur de l'arrondissement de Pithiviers. Cela engendre diverses implications dans le cadre des missions de l'Espace Ressource Logement, devant alors répondre aux spécificités d'un public et d'un territoire.

L'isolement caractérise le plus souvent les bénéficiaires du service : le manque de mobilité des personnes, leur éloignement géographique des services de proximité, de l'emploi potentiel, viennent accentuer les difficultés observées, comme obstacles physiques et sociaux aux processus d'insertion qui pourraient alors être mis en œuvre.

La confrontation du secteur rural du pithiverais, et de la proximité cependant relative de la couronne parisienne (terminus du RER à Malesherbes), génère d'autres difficultés d'intégration de populations aux parcours très différents.

Ainsi, l'adaptabilité des dispositifs d'accueil et d'accompagnement de ces publics reste le facteur indispensable à l'efficacité de leur prise en charge. Pour un secteur rural tel que le pithiverais, certaines modalités d'accompagnement viennent ainsi favoriser cette adaptabilité : déplacements à domicile, permanences décentralisées auprès des Communautés de Communes, des Maisons de ville, des Mairies, etc...

## **3/- DIVERSITE DE LA POPULATION ACCUEILLIE**



Le public accompagné par l'Espace Ressource Logement concerne majoritairement des personnes isolées (principalement des hommes), et des femmes seules avec enfants. Ces caractéristiques évoluent d'année en année, et sont relatives au contexte économique et social environnant.

Les problématiques des personnes et familles accompagnées sont multiples et complexes. Les sollicitations du service par l'approche des difficultés rencontrées dans le cadre du logement sont aussi représentatives de problématiques connexes : surendettement, difficultés de gestion administrative et budgétaire, de compréhension, d'insertion professionnelle, d'intégration sociale, parcours personnel instable et/ou chaotique, immaturité pour les plus jeunes, troubles d'ordre psychologiques, problèmes de santé,...

L'accompagnement social alors exercé doit intégrer l'ensemble des problématiques vécues, en instaurant une relation de confiance et de collaboration objective : une prise en compte globale permet ainsi l'efficacité dans le rétablissement des situations tant locatives et financières, que personnelles et humaines des personnes et des familles accueillies.



---

# L ES OBJECTIFS ET VALEURS DU SERVICE

---

## ❖ *Rappel des objectifs de l'Accompagnement Social Lié au Logement :*

L'objectif essentiel de l'A.S.L.L est d'intervenir, auprès de bénéficiaires qui expriment une demande d'aide, en vue de faciliter les conditions d'accès ou de maintien dans un logement.

Les professionnels en accord avec les bénéficiaires, proposent à ceux-ci de les accompagner dans la mise en œuvre de différentes actions qui pourront, à terme, leur permettre d'accéder ou de se maintenir durablement dans un logement.

Consistant en un suivi social spécifique, le rôle de l'A.S.L.L est donc :

- d'assurer un soutien aux personnes ou familles reposant sur une écoute de leur demande, pour accéder à un logement décent et adapté à leur situation,
- de favoriser un maintien dans les lieux en cas d'impayé de loyer et/ou de risque d'expulsion,
- d'assurer, en cas de besoin, une médiation entre le bailleur et la personne ou famille,
- de suivre l'évolution de la personne ou famille dans un cadre contractuel.

## **1/- LE RESPECT DES PERSONNES ACCUEILLIES**

L'une des valeurs essentielles dans le cadre du service Espace Ressource Logement est le respect des personnes accueillies.

Ce respect induit des modalités d'accompagnement impliquant nécessairement :

- L'écoute,
- Un accueil de qualité et des entretiens physiques et téléphoniques réguliers
- Une adaptabilité sur ces modalités d'accompagnement (fréquence, lieux, horaires,...)
- L'intégrité, la neutralité, l'objectivité et la discrétion professionnelle

## **2/- L'ENGAGEMENT RECIPROQUE**

Le caractère contractuel de l'accompagnement social exercé dans le cadre de l'Espace Ressource Logement répond à la notion fondamentale d'engagement réciproque entre l'utilisateur et l'accompagnant.

Cet engagement se formalise sous différentes formes :

- Instauration d'une relation de confiance
- Prise en compte et respect de parcours, de projets de vie pouvant influencer l'autonomie recherchée
- Libre adhésion et libre contractualisation
- L'accueil, l'information et l'orientation ouverts à tous publics



## **1/- ACCUEIL – ORIENTATION – INFORMATION**

- ❖ **Proposer une première prise en charge directe de la personne** ⇨ **le 1<sup>er</sup> accueil** :
  - Accueil physique + téléphonique
  - Primo-présentation des prestations de la Plate-forme
  - Informations - documentation
  - Orientation vers la réunion d'information collective
  - Enregistrement et traçabilité des demandes, suivi, relance
  
- ❖ **Réaliser une première évaluation sociale et budgétaire de la situation** ⇨ **l'entretien diagnostic** :

L'accueil individuel permet de réaliser un premier diagnostic des difficultés rencontrées par la personne ou famille en vue d'une évaluation de la motivation, de la demande, de la capacité d'adhésion et de la pertinence de l'accès à la plate-forme.

Plusieurs points peuvent être abordés :

- ✓ Information (information sur les questions liées au logement) : informations et explications orales,
- ✓ Mise à disposition ciblée, organisée et adaptée au territoire avec des brochures d'informations (prestations de la plate-forme, autres organismes, ...),
- ✓ Réorientation vers une autre structure,
- ✓ Présentation des prestations de la plate-forme,
- ✓ Orientation vers une prestation de la plate-forme.

## **2/- VALIDATION DES ORIENTATIONS**

- ❖ **Commission ASLL** :

↳ *Étudier l'opportunité des prises en charge dans le cadre des appuis individualisés avec les professionnels des M.D.D. (Maison Du Département) : une commission bimensuelle animée par un cadre de l'ERL et un cadre de la M.D.D..*

- Partager le diagnostic posé par l'E.R.L avec les M.D.D. et la validation de celui-ci pour l'ensemble des situations, dans le cadre des appuis individualisés (au démarrage de la mesure ou lors de son renouvellement).
- Favoriser les passages de relais pendant toute la durée de la mesure, notamment si la situation de l'utilisateur relève d'autres problématiques que celles liées à l'accompagnement social lié au logement.
- Assurer la communication, la diffusion et la traçabilité des décisions prises.

### **3/- ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL**

- **Objectifs :**

- ❖ **Proposer un appui individualisé lié au logement :**

- Contractualisation de l'accompagnement
- Accueil sur rendez-vous, avec un référent social au service, à domicile ou dans des locaux relais
- Proposition de rencontres mensuelles – relance en cas d'absence
- Instruction des dossiers et demandes d'aides liés à la régularisation de la situation
- Accompagnement social et budgétaire personnalisé (voir thématiques)
- Médiation, informations, orientations, évaluation
- Insertion et autonomie
- Référence partenariale

- **Thématiques :**

- ❖ **Recherche de logement :** *régularisation de droits, définition de projet, aide à la recherche de logement, aide aux démarches administratives, prévision budgétaire*
- ❖ **Installation et appropriation du logement :** *droits et devoirs du locataire et du propriétaire, gestion du budget, démarches administratives, vie quotidienne et appropriation des lieux et de l'environnement, autonomie et insertion sociale*
- ❖ **Accompagnement médiation :** *forme de garantie sociale offerte aux bailleurs pour un recours aux services ERL dans le cadre de l'installation et/ou du maintien dans le logement (cf. 5/).*
- ❖ **Restauration de la solvabilité personnelle - Prévention et traitement de la procédure d'expulsion :** *droits et devoirs du locataire et du propriétaire, gestion budgétaire et locative, médiation et négociation avec les propriétaires et créanciers, prévention et traitement du surendettement, gestion des conflits et traitement des impayés, restauration de la solvabilité et de la situation personnelle, recherche de logement adapté*

### **4/- ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF**

- **Objectifs :**

- ❖ **Proposer des informations collectives, et ateliers pratiques liés au logement :**

- Recensement des besoins autour d'une même thématique
- Organisation, planification, (co)animation des informations collectives
- Organisation, planification, (co)animation des ateliers pratiques
- Echange, écoute, animation de groupe
- Médiation, informations, orientations, évaluation
- Insertion et autonomie
- Référence partenariale

### • Informations Collectives :

Tout usager sollicitant les services de l'Espace Ressource Logement est orienté vers une information collective déclinant les prestations et l'organisation proposées par le service ERL de l'UDAF.

Ces informations ont lieu de manière bimensuelle, au sein du service ERL de l'UDAF – Place Camille Claudel à Pithiviers.

La réunion d'information collective vise à transmettre une information sur les démarches à accomplir et les dispositifs mobilisables pour préparer un projet d'accès à un logement, s'y installer, régler ses dettes, etc..., en se basant sur une dynamique de groupe.

Aussi, la connaissance de l'ASLL par le bénéficiaire est, notamment, un critère de validation de la pertinence de cette prescription. Elle conditionne, par principe, l'adhésion des bénéficiaires au processus dans lequel ils s'engagent.

### • Ateliers Pratiques :

Il s'agit de prestations en petits groupes d'informations et/ou de résolutions de problèmes par thématique traitant de l'accès et/ou du maintien dans le logement, en utilisant des supports visuels et/ou par l'intervention de partenaires.

Des échanges pour répondre aux questions pratiques que se pose la personne ou famille et des échanges d'expériences entre participants y ont lieu et des mises en situation sont organisées sur deux thématiques essentielles :

- ❖ **Recherche et Installation** : *définition de projet, recherche logement, aide aux démarches administratives, prévision budgétaire, droits et devoirs du locataire et du propriétaire, gestion du budget, démarches administratives, vie quotidienne et appropriation des lieux et de l'environnement*
- ❖ **Bien vivre dans son logement** : *droits et devoirs du locataire et du propriétaire, gestion budgétaire et locative, entretien du logement, hygiène et environnement, économie d'énergie, médiation propriétaire, gestion des conflits et prévention des impayés, procédures d'expulsion*

## 5/- ACCOMPAGNEMENT « MEDIATION »

### ❖ *Une garantie d'intervention à la suite d'une prise en charge par le dispositif :*

Cet accompagnement permet de recourir au service pour assurer une médiation en cas de besoin. Il peut être déclenché par les partenaires ou les usagers, au bénéfice des ménages ayant déjà été accompagnés par le service et éprouvant à nouveau un besoin d'aide et/ou d'accompagnement.

Les objectifs de cet accompagnement :

- Offrir aux bailleurs la possibilité de saisir la plateforme logement pour un ménage ayant bénéficié d'un accompagnement à l'installation
- Co-construire avec le bailleur une stratégie d'accompagnement visant au maintien dans les lieux pour les ménages précédemment accompagnés et dont le comportement met en péril leur statut de locataire
- Formaliser un « accompagnement assurance » en lien avec les acteurs en présence.

## **1/- LE GROUPEMENT ASSOCIATIF SOLIDAIRE**

La création d'un Groupement Associatif Solidaire a permis en 2008, de répondre à l'appel d'offre du Conseil Général quant à la prestation d'accompagnement social lié au logement. Il rassemble 3 associations du département, couvrant ainsi l'ensemble du territoire. Cette approche permet de valoriser une mutualisation de moyens, et une rationalisation de la mise en œuvre globale et harmonisée de la prestation sur un plan départemental.

Cette harmonisation amène une plus-value certaine dans l'échange de pratiques, de techniques et de compétences, et ce au bénéfice des personnes et familles accueillies.

## **2/- LE TRAVAIL EN PARTENARIAT**

Depuis 2010, le fait d'instaurer des « commissions ASLL » avec le Conseil Départemental a renforcé tant le partenariat, que la coordination locale, par une validation des décisions et orientations tous les 15 jours. Ce fonctionnement a effectivement permis de rationaliser l'articulation avec les autres dispositifs, et de coordonner les missions respectives de chacun, en lien avec les organismes et autres partenaires sociaux.

Le réseau partenarial local se rencontre ainsi régulièrement, afin d'adapter les fonctionnements respectifs, et de développer les axes de collaboration. L'extension de ce réseau aux communautés de communes, tout comme le développement d'un réseau de propriétaires privés, permettent d'appréhender l'ensemble du territoire, et de favoriser l'accès au logement de personnes exclues du parc locatif social.

Cette plus-value observée dans le cadre de l'Espace Ressource Logement vient effectivement répondre aux nécessités et spécificités d'un territoire, tels que celui du Pithiverais.

Sur un plan davantage technique, les compétences reconnues dans le cadre de nos missions en termes d'évaluation et de diagnostic, ont permis de développer certaines collaborations, en particulier en amont d'autres formes de prises en charge, tels que sont les mesures de protection, ou encore les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé : ainsi, nous avons pu développer nos axes d'intervention, en lien avec les médecins inscrits sur la liste du procureur, ou encore avec l'Unité de Gestion des Prestations du Conseil Départemental.

Aussi, nos missions relevant de la prévention des expulsions permettent un réel travail de collaboration avec les services de la Préfecture, et Sous-préfecture, en lien avec les bailleurs sociaux et la Maison du Département.

Le service de surendettement des particuliers de la Banque de France est un interlocuteur constant dans le cadre de la restauration de la solvabilité des situations accompagnées, les ménages mal-entendés ou surendettés représentant près des deux tiers des bénéficiaires de l'Espace Ressource Logement.

Enfin, le caractère pluridisciplinaire des interventions nécessite des contacts réguliers avec la Mission Locale, le Pôle Emploi, la CPAM, la CAF, les organismes de formation et d'insertion, les associations caritatives et d'aides alimentaires, ...

Le service Espace Ressource Logement est un service permettant de répondre à des besoins spécifiques liés au logement, en faveur des personnes démunies. Cette mission nous est confiée par le Conseil Départemental, et dans le cadre du Plan Départemental d'Aide pour le Logement des Personnes Défavorisées.

A l'UDAF du Loiret, ce service accompagne chaque année plus de 160 ménages, dont plus de 80 % voient leur situation au regard du logement stabilisée, et/ou pérennisée.

En fonction des orientations politiques et directives départementales, les missions du service sont à même d'évoluer à chaque nouvel appel d'offre, fonction du nouveau cahier des charges proposé, de nos capacités à pouvoir y répondre, et de l'opportunité d'être à nouveau retenu comme opérateur et préserver ainsi notre activité.

Le projet de service chargé de la mise en œuvre de la prestation Espace Ressource Logement se veut être un document de référence des différents acteurs. Cependant, il reste évolutif en fonction des éléments extérieurs nommés ci-dessus, et de notre volonté d'adapter au mieux la qualité du service rendu auprès de nos usagers. Nos bénéficiaires constituent en effet le cœur même de notre intervention, et leurs caractéristiques sont toutes aussi évolutives.

A ce titre, ce projet de service doit rester en corrélation avec la dynamique d'actions de l'Espace Ressource Logement, dynamique inhérente à toute intervention sociale. Il participe ainsi à préserver l'adaptabilité indispensable de nos missions, et ce au bénéfice de nos usagers.